



PROCÈS-VERBAL

Séance du 11 novembre 2024

Présidence : M. Daniel GROSJEAN

1. Appel : 86 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT et Stéphanie SCHMUTZ, MM. les Municipaux Alexandre DEMETRIADES, Olivier RIESEN, Claude ULDRY et Pierre WAHLEN

Mme Nathalie VUILLE, secrétaire – M. Jean-Marc DUCRY, huissier

Excusés : BEURET Philippe, BURDET CIVERIO Sabrina, DARBRE GUBBINS Florence, FEDERAU Alexander, FREI Maurice, GALLAY Arlette, KARCHER Christian, PATELLI Pierre, PIEREN Taïna, SCHWAB HUG Ariane, SUKIENNIK RACHOULIS Renata, WARMENBOL Claire

Absents : ALESSANDRO Giovanni, HOBKIRK Robin

2. Procès-verbal de la séance du 7 octobre 2024

Aucune demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

La Municipalité a retiré le préavis N° 2024/151. Le point 8 est donc devenu caduc et retiré de l'ordre du jour, mais la numérotation reste inchangée. M. le Président relève que certaines copies papier de l'ordre du jour indiquaient le préavis N° 2024/141 alors qu'il s'agissait du 2024/151. Cependant, l'intitulé était correct.

Aucune autre demande de modification n'est demandée. L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

- Le Bureau a reçu les démissions de M. Marius Diserens, Les Vert.e.s, de la commission de recours en matière de taxes et d'impôts, ainsi que du Conseil intercommunal de Police Nyon Région. La démission de M. Jean-Pierre Vuille, PIN, de la COGES a également été reçue.
- Le Bureau a octroyé un délai de réponse à mars 2025 pour le postulat de M. Joël Vetter concernant l'autopartage. Une information sur l'hydrothermie est à l'ordre du jour de cette séance et fait suite au postulat de M. Olivier Monge. Il s'agit d'un document intermédiaire, une réponse complète est prévue pour juin 2025.
- Pour faire suite à la remarque de M. le Syndic lors de la dernière séance après les interventions qui ont suivi une réponse municipale à une interpellation, M. le Président rappelle que, si la discussion est bien ouverte après une réponse municipale, celle-ci doit se dérouler dans le cadre strict de l'interpellation. Le débat qui suit ne doit pas comporter une suite d'autres questions. Cependant si le débat suscite de nouvelles questions, celles-ci pourraient faire l'objet d'une autre interpellation ou être posées au dernier point de l'ordre du jour.
- Enfin, le mode de fonctionnement de la CAU est toujours en cours de discussion avec Mme Mosset.

5. Communications municipales

M. le Municipal Pierre WAHLEN répond à Mme Doris Uldry au sujet des bornes au chemin des Aubépines. Il précise que ces bornes ont été posées en 2018, il y en a douze et elles sont effectivement en mauvais état, toutes rouillées. De plus, il y a effectivement des bornes qui n'étaient plus connectées et qui n'étaient pas sécurisées. Trois de ces bornes ont été réparées au début du mois, la quatrième a également été sécurisée, donc sans risque pour la population. Au printemps prochain, il est prévu de changer ces douze bornes qui seront équipées d'un détecteur qui permettra de les éteindre lorsqu'il n'y a pas de passage. Ils prendront contact avec le fournisseur, car le délai de garantie de deux ans est amplement dépassé, mais l'état des bornes après six ans de vie n'est pas acceptable. Ils vont négocier à l'occasion de la prochaine commande de mâts avec une contre-prestation encore à déterminer pour ces désagréments dus à ce matériel qui n'était pas de qualité.

Mme la Municipale Roxane FARAUT répond à M. Pierre Girard par rapport au débouché de la rue Neuve sur l'avenue Viollier. Elle l'informe que l'analyse selon la norme VSS 40 273a montre, effectivement, que la visibilité n'est pas obstruée par les bâtiments qui restent en dehors du cône de visibilité ($V86=36$ km/h). La visibilité est toutefois obstruée par la terrasse du restaurant Tête de Course et ne respecte, donc, pas la Loi sur les Routes (art. 39) et son règlement d'application (art. 8). Avant d'envisager la pose d'un miroir, le SDI et la PNR iront prochainement rencontrer le propriétaire du restaurant Tête de Course pour envisager la possibilité de corriger la situation existante, afin d'améliorer la visibilité. La pose d'un miroir sera envisagée si aucune mesure ne peut raisonnablement être mise en place dans ce cadre.

Mme la Municipale répond également à M. Joël Vetter à propos du stationnement illégal des deux roues motorisés à la rue de la Morâche, ainsi qu'au sujet de la fumée aux arrêts de bus. Concernant sa première question, elle constate globalement que les utilisateurs de véhicules deux roues (motos, scooters et apparentés) ont connu une très forte progression ces dernières années. Par corollaire, la PNR mobilise ses ressources pour lutter de façon globale contre la multiplication d'endroits où ces mêmes usagers s'arrogent le droit de garer leurs engins de manière sauvage, voire dangereuse. S'agissant précisément de la zone de la Morâche où la mixité des flux piétons/vélos/voitures nécessite une régulation sécuritaire, la PNR agit activement en s'appuyant conjointement sur ses Assistants de Sécurité Publique (prérogatives liées au stationnement pur), ainsi que sur les patrouilles de police secours. Enfin, pour optimiser l'effet répressif, une mise à l'amende est pratiquée selon le principe d'une « tolérance zéro ». Néanmoins, il ne peut pas y avoir une personne toute la journée sur le site. Concernant sa demande au sujet de la fumée aux arrêts de bus, conformément au rapport-préavis n°2022/46, la Municipalité a renoncé à la création d'un règlement pour interdire la fumée, notamment dans les aires de jeux. Cette position est par ailleurs ici renforcée par le fait que les arrêts de bus sont des espaces véritablement publics et de passage. Au surplus, l'exemple de la loi cantonale genevoise qui a interdit la fumée dans un périmètre de 9 mètres aux arrêts et qui a toutes les peines à faire appliquer la loi, n'encourage dans tous les cas pas d'aborder une interdiction de ce type au seul niveau communal. Une mesure envisageable pourrait toutefois être la mise en place de panneaux invitant les usagers (dont les fumeurs) à faire preuve de courtoisie envers les autres usagers (dont les non-fumeurs).

M. le Municipal Claude ULDRY répond à M. Jacky Colomb au sujet de la piscine de Colovray, ce qui lui donne l'opportunité d'informer le Conseil des dernières avancées concernant la période d'ouverture de la piscine. Pour information, la piscine de Colovray est ouverte chaque année de début mai à mi-septembre. Cette période avait été exceptionnellement prolongée en 2021 en réponse à la fermeture des piscines intérieures due à la pandémie de Covid-19. En dehors de cette année particulière, les dates d'ouverture n'ont pas été modifiées. Par ailleurs, dans le cadre du projet d'assainissement du site de la piscine de Colovray, une étude approfondie des aspects énergétiques a été réalisée par le Service d'Architecture (SDA) au cours des six derniers mois. Cette analyse vise à évaluer les impacts énergétiques et financiers liés aux différentes options de calendrier d'ouverture. L'étude énergétique inclut une analyse détaillée de la consommation d'énergie pour chauffer le bassin olympique, mois par mois, sur l'année entière, afin de mieux comprendre les implications énergétiques en fonction de la période d'ouverture. Les données de consommation sont également mises en perspective en fonction de la fréquentation mensuelle. Enfin, cette analyse inclut des projections de coûts, tant

pour l'énergie thermique, qui repose actuellement à 100 % sur des chaudières à pellets, que pour la consommation d'électricité et d'eau. Les résultats de cette étude ont été synthétisés dans une Note Municipale qui a été présentée lors de la séance de la Municipalité du jour. Dès que possible, des informations plus détaillées seront transmises afin de tenir informé le Conseil des décisions prises par la Municipalité, probablement dans le préavis pour un concours d'architecture qui sera déposé en 2025.

6. Communication de la COREG

M. Robert JENEFSKY informe le Conseil que, depuis la dernière séance de notre Conseil communal, le Conseil intercommunal a siégé en séance ordinaire le 10 octobre à Chavannes-des-Bois et en séance extraordinaire le 30 octobre à St-Cergue. Cette dernière séance avait pour seul objet le préavis de sauvetage de Télé-Dôle SA.

En résumé:

Séance du 10 octobre 2024

Le Conseil intercommunal a approuvé trois préavis, à savoir :

Préavis 40-2024 : État financier du fonds TP régional 2010-2024

Avec la clôture des six derniers préavis (sur un total de 23), il reste environ CHF 98'000.- dans ce fonds. Dans son rapport, la Commission des finances a exprimé sa satisfaction avec l'effort de transparence dont le Codir a fait preuve. Le Conseil intercommunal devra voter sur l'utilisation du solde de ce fonds, dès que le montant définitif sera connu.

Préavis 41-2024 : Adoption de la Vision territoriale transfrontalière

Ce document fixe des orientations communes, partagées par les autorités franco-valdo-genevoises de l'agglomération du Grand Genève, et donne des pistes concrètes pour mener les politiques d'aménagement de notre région vers davantage de durabilité. La Vision est articulée autour de deux axes, comprenant chacun diverses modalités d'action. D'un côté, les principes à mettre en œuvre pour garantir l'habitabilité du territoire à long terme et le maintien de bonnes conditions de vie pour les espèces vivantes (humains, faune et flore). De l'autre, les démarches à entreprendre pour assurer la qualité de vie des habitants du Grand Genève, tout en réduisant l'impact des activités humaines sur les écosystèmes.¹

Préavis 42-2024-DISREN : Aménagement d'arrêt de bus à Chavannes-de-Bogis

Un crédit de CHF 31'822.- pour l'aménagement d'un nouvel arrêt de bus à Chavannes-de-Bogis a été approuvé par le Conseil intercommunal. Cet arrêt permettra de desservir à nouveau le centre commercial, qui contribuera également à son financement.

Élection de deux membres pour la Commission des investissements : La Conseillère Marielle Page (Bursins) et le Conseiller Christian Arnoux (Eysins).

Nomination d'un deuxième vice-président et d'une scrutatrice suppléante : Le Conseiller Jacques Tschudin (Rolle) devient 2^{ème} vice-président et la Conseillère Eva Schultz, scrutatrice suppléante.

Les CFF ont fait une présentation de l'horaire qui entrera en vigueur le 15 décembre prochain et qui apportera de nombreuses modifications de la desserte de la Suisse romande. On parle du « plus grand changement depuis Rail 2000 ». Dans notre région, il y aura un train grandes lignes environ tous les quarts d'heure. Une liaison directe Nyon-Etoy, financée par Région de

¹ <https://regiondenyon.ch/2024/10/11/le-conseil-intercommunal-adopte-la-vision-territoriale-transfrontaliere-2050/> Dépliant disponible au guichet de Région de Nyon, Grand-Rue 24, Nyon

Nyon et le Canton, est prévue pour les gymnasiens nyonnais, départ de Nyon à 7h59, arrivée à Etoy à 8h15.

Le Codir a présenté RégiONtroc, une plateforme permettant l'échange, la vente ou le prêt de matériel communal. Cette plateforme fonctionne comme un marketplace standard, avec un profil d'utilisateur et des objets et services mis à disposition. Elle a été mise en place par la Région de Nyon pour les services techniques et greffes de ses communes membres.²

Séance du 30 octobre 2024

Le Conseil intercommunal a approuvé, après une discussion relativement brève et à une grande majorité des voix et communes, le **Préavis 43-2024-DISREN** : Demande de crédit pour finaliser la construction du bâtiment d'accueil (« Lapin blanc ») et permettre la restructuration quatre saisons de Télé-Dôle SA. Ce préavis a fait l'objet de trois rapports de commission (commission ad hoc, commission des investissements et commission des finances), chacune des commissions recommandant unanimement son acceptation. Elles ont toutefois exprimé certains vœux, en particulier que le Codir s'engage à solliciter une contribution financière des communes du District de Nyon ne participant au DISREN et/ou non membres de Région de Nyon, ainsi que de faire preuve de la plus grande transparence dans l'utilisation du crédit. Le Codir, par la voix du président Frédéric Mani, s'est engagé dans ce sens en remerciant le Conseil de son soutien. A noter que le préavis a été amendé, à la demande du Codir, pour ne libérer le crédit qu'après l'abandon par le Conseil d'État du prêt LDER 417 et du cautionnement y relatif d'un montant de CHF 1'999'800.- et de l'octroi d'une aide à fonds perdu d'un montant minimum de CHF 550'000.- pour la finalisation des équipements du bâtiment d'accueil des Dappes (« Lapin blanc »).

Le Conseil intercommunal a également renvoyé au Codir le postulat du conseiller Vincent Moret (Coppet) et consorts demandant l'élaboration d'une stratégie de tourisme « quatre saisons » pour le domaine de La Dôle.

Annnonce de la cérémonie des Prix artistiques de Région de Nyon (19.11 à 19h00 à l'Usine à Gaz).

Préavis à venir

44-2024	Budget 2025 (sera traité par la Commission des finances)
45-2024	Demande de crédit pour soutenir les activités de l'Usine à Gaz 2025-2028
46-2024	Participation financière pour l'accompagnement opérationnel du Fonds régional de mobilité 2024-2028

La prochaine séance du Conseil intercommunal aura lieu à Nyon le 11 décembre 2024.

Comme toujours, tous les documents relatifs à la séance se trouvent sur le site www.regiondenyon.ch.

7. Elections dans diverses commissions permanentes

Le groupe des Vert.e.s a un poste à la commission de recours en matière de taxes et d'impôts à repourvoir, ainsi qu'un délégué au Conseil intercommunal de Police Nyon Région.

Mme Armelle DUPASQUIER présente la candidature de Mme Alexia SEGUY à la commission de recours en matière de taxes et d'impôts, ainsi que celle de M. Alexandre DUPUIS en tant que Délégué au Conseil intercommunal de Police Nyon Région.

² <https://regiondenyon.ch/2024/10/17/regiontroc-la-plateforme-qui-donne-une-seconde-vie-aux-objets-professionnels-de-nos-communes/>

Le PIN a un poste à repourvoir à la COGES. M. Jacky COLOMB signale que la démission étant intervenue très récemment, le Parti Indépendant n'a pas encore pu trouver de candidature pour ce poste.

Mme Alexia Seguy et M. Alexandre Dupuis sont élus à l'unanimité.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

8. **Rapport de commission – Préavis N° 2024/151**
Parc Perdtemps – Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Joël Vetter et consorts intitulé « Pourquoi attendre 2030 pour végétaliser Perdtemps ? » - Demande d'un crédit d'étude et de réalisation CHF 220'000.– TTC pour la réalisation d'aménagements anticipés sur le site Perdtemps – Demande d'un crédit de CHF 50'000.– TTC en prévision d'éventuels sondages archéologiques ou frais de dépollution.

Le préavis est retiré par la Municipalité, le point est donc caduc.

9. **Rapport de commission – Préavis N° 2024/154**
Renforcement des effectifs au Service des ressources humaines – Demande d'un crédit de CHF 380'000.– pour la création de 2,6 postes équivalent plein temps au sein du Service des ressources humaines – Dépassement non-compensé de CHF 30'000.– au budget 2024 pour l'achat du mobilier et des équipements ad hoc.

Rapporteur : M. Thomas VALEA

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 83 oui et 1 abstention :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 380'000.– TTC au budget 2024 afin de financer la création de 2.6 postes équivalent temps plein (EPT) au sein du Service des ressources humaines en augmentation des comptes N° 130.3011.00 – *Traitements* et suivants,
2. de prendre acte que ce crédit sera utilisé prorata temporis sur l'exercice 2024 et que la Municipalité inscrira ce montant en augmentation des budgets 2025 et suivants ;
3. de prendre acte que ce montant sera partiellement compensé par une non-dépense de CHF 110'000.– sur le compte N° 130.3012.00 – *Salaire personnel auxiliaire* ;
4. de prendre acte d'un dépassement non-compensé de CHF 9'000.– TTC au budget 2024 sur le compte N° 190.3117.00 – *Achat matériel informatique* afin de financer l'équipement informatique ;
5. de prendre acte d'un dépassement non-compensé de CHF 21'000.– TTC au budget 2024 sur le compte N° 351.3111.00 – *Achats mobilier, machine* afin de financer les aménagements et le mobilier de bureau.

10. Rapport de commission – Préavis N° 2024/157
Fonds photographique Louis Kunz – Demande de crédit de CHF 356'086.– TTC pour la mise en valeur, la conservation, la participation culturelle, les expositions et la publication d'un ouvrage de référence.

Rapportrice : Mme Carinne BERTOLA

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 79 oui, 4 non et 2 abstentions :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 356'086.– TTC pour financer la mise en valeur, la conservation, la participation culturelle et la réalisation des expositions temporaires du « Fonds photographique Louis Kunz » et la publication d'un ouvrage de référence ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en une année ; les dons reçus suite à la recherche de fonds seront inscrits en déduction de ce montant.

11. Rapport de commission – Préavis N° 2024/164
Requalification de l'esplanade du parc de la Morâche – Demande de crédit d'études de CHF 76'293.– TTC dont CHF 38'147.– financé par La Mobilière Suisse Société Coopérative (50% du montant total).

Rapporteur : M. Alexandre DUPUIS

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 84 oui et 1 non :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 76'293.– TTC relatif au lancement des études pour la requalification de l'esplanade du parc de la Morâche sous déduction de la participation financière de la Mobilière SA à raison de 50% du montant ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 10 ans.

12. Propositions individuelles

M. Jacques HANHART rappelle qu'il y a deux ans, le Conseil a voté le préavis N° 2022/45 concernant la renaturation et protection contre les crues de l'Asse. Les habitants et entreprises de l'Asse, ainsi que les bordiers de la rivière, se réjouissent d'avoir des nouvelles. On le lui avait promis pour fin 2024 et il voit la fin d'année toute proche. Il n'a pour l'instant aucune nouvelle de ce préavis et remercie la Municipalité de lui répondre.

Mme la Municipale Roxane FARAUT est aussi impatiente que lui. Ils sont en attente de réponses de la part de la DGTL (Direction générale du territoire et du logement) concernant le périmètre de l'Asse. Ce n'est pas simple d'avoir des séances avec ce service et d'obtenir des réponses. Dès qu'ils auront les dernières réponses, ils seront en mesure de finaliser le préavis, prévu pour mars.

Mme Jeanne KAMBER intervient au sujet de la Grand-Rue. Elle constate qu'il y a beaucoup de trafic le matin et à midi et qu'il est difficile de passer avec des enfants. Elle souhaite savoir s'il

est possible de faire un aménagement, éventuellement un marquage au sol, sachant que les passages piétons ne sont pas possibles. Elle suggère de s'inspirer de Morges qui a récemment fait un marquage au sol.

Mme la Municipale Roxane FARAUT lui répond que la Municipalité avait été assez novatrice. En 2018, lors de la suppression des passages piétons et de la mise en zone 30 de la Grand-Rue, ils s'étaient approchés de la Direction Générale de la Mobilité et des Routes avec un joli projet de marquage au sol ludique et sympathique. Ils se sont fait annihiler à l'époque, on leur a dit qu'ils étaient complètement fous et que c'était impossible. Il semble, effectivement, qu'ils se détendent un peu et ils sont en train de travailler (SDT-SDI) à revenir avec ce type d'aménagements de marquage au sol. Elle précise qu'en 2018 ils ont vraiment essayé.

M. Jacky COLOMB aimerait profiter du fait que l'on va changer les bornes lumineuses au chemin des Aubépinés pour demander de tenir compte du défaut qu'elles avaient, d'être éblouissantes et de très mal éclairer le sol. Il demande un système qui rabatte plus la lumière au sol.

M. le Municipal Pierre WAHLEN lui signale que le directeur des Services industriels est dans la salle et qu'il a entendu. L'affaire est sous contrôle.

Mme Valérie MAUSNER LEGER rappelle qu'au printemps 2021 le Conseil a voté un préavis pour le projet d'agglomération 2^e génération, les passerelles de mobilité douce Nyon-Prangins et Nyon-Bois-Bougy. Le préavis contenait un calendrier intentionnel. Les études étaient prévues pour l'été 2021, la mise à l'enquête à l'été 2022, le dépôt du crédit de réalisation fin 2022, le début des travaux à l'été 2023 et la mise en service début 2025. Elle demande où en est ce préavis, sachant qu'à la page 160 du rapport de gestion 2023, il est indiqué qu'on serait à l'avant-projet et l'examen préalable. Elle demande quel est le retard et la raison.

Mme la Municipale Roxane FARAUT l'informe qu'ils ont environ neuf mois de retard, comme tous les projets liés de près ou de loin à l'emprise du secteur de la gare de Nyon. Les CFF ont, à de multiples reprises, modifié leurs projets, leurs besoins. Tant qu'ils n'ont pas les emprises définitives des CFF, il est difficile d'aller à la mise à l'enquête. La Municipalité est assez prête, même si cela peut bouger de quelques mètres, mais ils attendent désespérément des réponses précises de la part de la Régie fédérale.

Mme Carinne BERTOLA sait que la ville de Nyon prépare dans le plus grand secret les fêtes de Noël et signale qu'un lampadaire clignote sur la place Perdttemps depuis plus d'une semaine. D'autre part, les plans d'orientation sur cette même place ont passé de couleur et elle pense qu'il conviendrait de les remplacer.

M. le Municipal Pierre WAHLEN regrette qu'une semaine soit nécessaire pour que l'information remonte aux Services industriels et le Chef de service est désormais également informé. Le nécessaire sera fait le lendemain.

M. Michael SAUERLAENDER demande où en sont les travaux des deux restaurants de la Place du Château, dont celui qui a supprimé la salle de la Bretèche qui est encore bien présente. D'autre part, il s'interroge sur la manière dont s'organisent les avis de mise à l'enquête de la commune. Il était interpellé de découvrir, le 4 octobre, une mise à l'enquête pour une place devant un restaurant de Nyon qui a déjà été construite en été. Normalement, les citoyens doivent faire la demande avant les travaux et non le contraire. Il s'interroge sur la manière de procéder. Il lui semble que c'était déjà le cas pour l'autre partie de la Place Saint-Martin, à savoir que les travaux ont été faits avant la mise à l'enquête.

Concernant les établissements publics de la Place du Château, M. le Municipal Claude ULDRY donne un topo complet de la situation. Tous les services communaux ont trouvé leur affectation définitive. La salle des Maquettes a reçu le complément de tables qui lui permet maintenant d'accueillir entre 28 et 32 personnes. La salle de la Bretèche est définitivement fermée pour les réunions. Les travaux vont commencer le lendemain à l'intérieur. Il signale que des oppositions ont été déposées pour ces deux établissements, pas concernant les premiers permis de construire relatifs à l'intérieur des établissements, mais lors du deuxième qui concernait les

terrasses. Ces oppositions ont été retirées et les deux permis de construire ont été délivrés ce jour par la Municipalité. Cela signifie que les travaux intérieurs à la Place du Château 10, qui faisaient l'objet d'un permis de construire, dans un premier temps ont pu continuer normalement et la deuxième partie, qui consiste à faire les aménagements des cuisines, va reprendre le lendemain. Au lieu d'ouvrir à la fin 2024, il est très probable que l'établissement pourra ouvrir début avril 2025. A la Bretèche, il n'y a pas de retard.

Mme Caroline BORDIER intervient au sujet des démarches participatives et la pertinence de leurs résultats. Elle était très fortement étonnée en voyant le préavis N° 2024/167 qui traite de la Plage des Trois Jetées alors même qu'une démarche participative sur les rives du lac et en cours. De plus, les jeunes gymnasiens ont déjà été interrogés quant au plongeoir de leurs rêves qu'ils souhaiteraient voir devant la plage de la grande jetée alors que ce point est inclus dans le préavis 167. Elle souhaite savoir à quoi cela sert.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ lui répond que les rives du lac vont de la Grande Jetée à la piscine de Colovray, comme mentionné lors de la dernière séance. Par contre, pour ceux qui ont participé à la première démarche participative sur les rives du lac, ils ont étudié les rives entre la Grande Jetée et le village des pêcheurs. C'est à cet endroit qu'il est intéressant de repenser et imaginer un certain nombre de choses. Il avait été décidé, suite à de nombreuses interventions au sujet de la plage, que les travaux d'études commenceraient malgré le fait que les rives du lac n'avaient pas encore été reprises, tout comme le port pour lequel un préavis avait été accepté concernant le plan d'eau. Ils ne vont pas figer la ville jusqu'à ce que l'entier des rives ait été décidé, par contre, beaucoup de choses doivent encore être évaluées sur ces rives. Il existe une multitude d'envies et de projets qui devront entrer dans l'espace à disposition. Ces discussions ont été riches et vont nourrir les réflexions des futurs mandataires qui vont travailler sur ces rives. Même si certains projets avancent plus vite, ces démarches participatives ne sont pas vaines, mais bien utiles pour que chacun puisse s'exprimer et donner ses envies.

DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORT MUNICIPAUX DISCUSSION PREALABLE

- 13. *Préavis N° 2024/166***
Révision des statuts de l'association intercommunale du Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS) Nyon-Dôle.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 14. *Préavis N° 2024/167***
Plage des Trois Jetées – Demande d'un crédit de CHF 418'000.- TTC pour les études portant sur l'assainissement et la valorisation du site.

La discussion est ouverte.

M. Camille JAQUIER, en tant que 1^{er} nommé, signale que le PLR organise une conférence à la date prévue pour la commission. Il contactera les commissaires pour trouver une autre date.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**15. Préavis N°204/168
Budget 2025 – Budget de fonctionnement – Crédit de renouvellement, de renforcement des réseaux et services énergétique des Services industriels – Plan des investissements 2025-2029.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**16. Communication N° 2024/169
Point de situation sur les études portant sur le potentiel hydrothermique à Nyon.**

La discussion est ouverte.

M. Olivier MONGE remercie la Municipalité pour cette communication du point de situation des études portant sur le potentiel hydrothermique à Nyon. Pour faire suite au postulat et devant la relative complexité technique et administrative, il s'avérait préférable de prolonger le délai de réponse afin que la Municipalité revienne devant notre autorité en juin 2025 avec un préavis finalisé plutôt qu'avec un document succinct rempli d'incertitudes juste pour être dans le délai de réponse. Le potentiel aqua thermique existe, il les remercie d'avoir persisté en allant plus loin qu'une première étude de faisabilité pas forcément très favorable et d'en rester là. Comme indiqué dans la communication, des études plus détaillées se focalisent sur trois zones potentielles, Colovray, et surtout Vuarpillière et Sous-gare avec, comme indiqué, des paramètres de captage, de périmètre de déploiement et de tracé. Il espère que se fasse jour un concept technique avec un coût d'investissement raisonnable par kW et, cerise sur le gâteau, avec des subventions cantonales et/ou fédérales.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

17. Interpellation de Mme Ariane Schwab Hug intitulée « Où se cache le gaspillage alimentaire et comment y remédier ? »

En l'absence de Mme Schwab Hug, Mme Armelle DUPASQUIER présente brièvement l'interpellation.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond qu'il s'agit d'une problématique importante, il est choquant de savoir qu'il y a autant de gaspillage alimentaire. Il relève, en préambule, que pour beaucoup de questions abordées dans cette interpellation, la commune n'a strictement aucune compétence. On pourrait parler de ce qui se fait au niveau mondial, fédéral ou cantonal, mais il y a aussi la responsabilité des entreprises et individuelle. La Municipalité est consciente du sujet. Des services s'occupent en partie de ces questions, mais trop peu pour répondre pleinement aux auteurs de l'interpellation. M. le Syndic répond aux questions :

1. Chiffrage : le bilan carbone établi dans le cadre du plan climat identifie-t-il clairement les pertes liées au gaspillage alimentaire ?

Non, la part de gaspillage alimentaire n'est pas établie dans le bilan carbone. Dans ce bilan, on parle de la part représentant l'alimentation et les boissons, qui correspond environ à 15% des émissions totales sur le territoire. Ils savent que c'est un sujet important, mais il y a de nombreux paramètres et le gaspillage n'est qu'un des éléments.

2. Sensibilisation : quels publics ont été sensibilisés à la thématique du gaspillage alimentaire et par quels moyens ?

En ce qui concerne les milieux scolaires, cela relève du Canton qui est en charge de ce type de thématique. A l'échelle de la ville, il n'y a pas vraiment eu des actions de sensibilisation concernant le gaspillage alimentaire, mais il y a eu des campagnes de sensibilisation par rapport aux déchets organiques. C'est la moins bonne façon d'utiliser des restes de nourriture qui pourraient peut-être encore être consommés, mais à partir du moment où ils ne sont pas consommés, autant aller dans la bonne filière du traitement des

déchets. Depuis 2018, il y a eu des campagnes intitulées « Déchets organiques ménagers, rien ne se perd, tout se récupère ».

3. *Valorisation des déchets verts : quelle proportion des ménages dispose de la poubelle à déchets organiques collectée 1x/sem au domicile ? Et connaît-on les obstacles pour augmenter cette proportion (notamment au sein des immeubles) ? Des promotions actives sont-elles organisées ?*

Depuis 2018, environ 312 containers allant de 45 à 770L ont été vendus, ce qui représente 1656 ménages. Depuis l'introduction de la taxe au sac en janvier 2013, les éco points sur le territoire touchent plus de 70% des habitants de Nyon dans un rayon de moins de 250m. La collecte des déchets organiques a été intégrée à ce dispositif, facilitant ainsi l'accès et la participation au tri des bio déchets. En 2023, ce sont environ 864 tonnes de bio déchets qui ont été collectés. En ce qui concerne les obstacles, il y en a trois principaux : les contenants, l'hygiène et la place. Ces aspects sont fréquemment liés au manque d'équipements adaptés pour le tri, à une réticence de la part de certaines gérances ou propriétaires d'immeubles à installer des infrastructures de tri adaptées pour les déchets organiques. Il faut admettre qu'il est parfois difficile d'équiper des locaux existants notamment dans la vieille ville ou à Rive.

4. *Enfance et jeunesse : quels efforts sont déployés dans les restaurants scolaires et UAPE pour limiter le gaspillage tout en sensibilisant les nouvelles générations ?*

Depuis 2019, la ville et son prestataire de restauration scolaire Eldora se sont associés à l'application « Too good to go » dans le but de réduire au maximum le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires de la ville. Les repas invendus du jour sont désormais valorisés et peuvent être récupérés à Nyon Marens. La ville a aussi intégré les critères de lutte contre le gaspillage alimentaire dans des conventions établies avec son prestataire.

5. *EMS et autres établissements dans lesquels la Municipalité a une implication : des processus visant la réduction du gaspillage sont-ils en place ?*

Il n'y a aucun établissement dans lequel la Municipalité peut être considérée comme impliquée ou directement responsable.

6. *Agriculteurs et producteurs : la Municipalité a-t-elle connaissance de circuits de proximité permettant d'éviter le gaspillage d'aliments produits sur le territoire ?*

Oui, la Municipalité a connaissance de circuit de proximité notamment avec l'acteur « The lost food project » qui a été finaliste du dernier prix au développement durable. Concernant les circuits de proximité de la production locale, un préavis sera déposé en décembre concernant la stratégie agriculture et alimentation.

7. *Restaurants (traditionnels et à l'emporter) : quelles démarches ont déjà été entreprises pour limiter la surproduction et les invendus ? Et avec quels résultats documentés ?*

La Municipalité n'a strictement aucune influence dans ce domaine.

8. *Concernant la surproduction sur le territoire communal, y a-t-il une marge de manœuvre municipale d'accorder une réduction fiscale aux établissements qui donnent leurs invendus plutôt que de les jeter ?*

Il n'y a aucune chance que la Municipalité puisse proposer au Conseil d'accorder des déductions fiscales à qui que ce soit puisque la ville n'a strictement aucune compétence dans ce domaine. La seule chose qu'ils puissent faire est d'accorder des subventions. Il laisse le Conseil imaginer quelle va être la directive pour accorder des subventions à des établissements qui donneraient leurs invendus. Là encore, elle n'a strictement aucune compétence.

En résumé, le gaspillage alimentaire est une thématique importante, un point choquant, mais la marge de manœuvre est extrêmement limitée dans ce domaine.

Mme Armelle DUPASQUIER remercie M. le Syndic pour ces réponses qui la satisfont, mais elle ne peut se prononcer pour sa collègue.

18. Divers en rapport avec la séance

La parole n'est pas demandée.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 21h02.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON



Le Président :
Daniel GROSJEAN

La Secrétaire :
Nathalie VUILLE